

Impôt sur le revenu

● (1510)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, comme vous le savez, à cette étape-ci du débat de deuxième lecture du projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, nous ne disposons que de dix minutes pour donner notre opinion sur le bill et son incidence pour les contribuables canadiens. Il n'est donc pas surprenant, étant donné le délai qui nous est imposé, que des gens comme J. Lyman MacInnis, président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, nous accuse de faire un examen plutôt superficiel de la législation en tant que députés à la Chambre des communes. En fait, cet homme affirmait, à Toronto, bien sûr:

Le plus tragique, c'est qu'il y a 284...

Il ne sait même pas combien le Parlement canadien compte de députés élus.

... 284 hommes et femmes à la Chambre des communes à Ottawa qui contiennent à adopter des lois pareilles.

Il parlait de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

N'essayez pas de me faire croire que ces gens comprennent les lois qu'ils adoptent. Selon moi, seul un petit nombre d'entre eux ont quelque idée de l'incidence réelle des lois relatives à l'impôt qu'ils votent. Il y a eu au moins un ministre des Finances qui n'y comprenait rien.

Nous avons probablement tous compris qu'il faisait allusion au député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et à son désastreux budget du 12 novembre 1981. Ainsi, nous sommes tous mis dans le même sac. Personne d'entre nous ne se préoccuperait donc de la question, n'étudierait les lois que nous adoptons et ne prendrait des mesures pour empêcher la Chambre d'adopter des lois qui pourraient avoir des conséquences fâcheuses pour les Canadiens.

Cette situation est tout à fait injuste. Les députés de l'opposition n'ont pas la chance d'être informés par les hauts fonctionnaires du gouvernement. Nous n'avons pas accès à l'information de base, aux analyses statistiques au même titre que les députés du gouvernement, mais nous n'en sommes pas moins en butte aux reproches. C'est pourquoi nous autres, de l'opposition, intervenons à qui mieux mieux pour protester contre la façon dont le gouvernement essaie de faire adopter cette mesure en vitesse à la Chambre des communes et contre la façon dont elle sera par la suite mise en application par des bureaucrates insensibles du ministère du Revenu national qui verront dans ce bill non pas une méthode de financement des grands projets du gouvernement, mais un moyen de soutirer de l'argent aux contribuables du Canada. Ils n'y mettront aucun sentiment, ils ne suivront aucun principe; il s'agira simplement de puiser de l'argent dans les poches des contribuables. Voilà pourquoi je parlerai très brièvement des principes dont s'inspire cette mesure.

Les lois fiscales, les lois obligeant les contribuables à payer certains impôts, ne reposent sur aucun principe moral. En novembre 1981, le ministre des Finances de l'époque a commis une erreur à cet égard dans son exposé budgétaire. Il a parlé de justice. On ne peut pas parler de justice à propos des mesures

fiscales. Il n'y a pas de justice. La justice voudrait qu'on ne perçoive aucun impôt des citoyens. Il faudrait collecter l'argent sans obliger les citoyens à contribuer directement.

Le fait est que nous avons besoin d'argent pour financer des programmes nécessaires et essentiels. Voilà précisément pourquoi nous contestons ces budgets quotidiennement. Le gouvernement oblige les gens à payer des programmes inutiles. Il leur fait payer des programmes qui ne sont pas essentiels et qui visent simplement à le maintenir au pouvoir. Ce sont des programmes dont les Canadiens n'ont pas besoin et qu'ils n'ont pas les moyens de payer. Le fisc est insatiable et ne se base sur aucun principe; il n'y a absolument aucun principe moral là-dedans.

Le ministre des Finances a prétendu en novembre 1981 que le système reposait sur certains principes. A l'entendre, il allait rendre le régime fiscal équitable. Comme je l'ai déjà expliqué, il s'agit simplement de percevoir de l'argent pour le Trésor national. Cela n'a rien à voir avec la justice.

Peut-être qu'en appliquant le système, on peut se montrer équitable envers les contribuables, mais il est impossible de trouver une formule parfaitement équitable. Nous l'avons constaté en décembre 1981. Nous avons pu voir que le ministre faisait des efforts maladroits et qu'il n'avait pas consulté les citoyens ni les organismes intéressés.

Cela a été un désastre, comme en témoigne aujourd'hui le projet de loi C-139, car les mesures fiscales qu'il contient découlent de ce budget de novembre 1981. Elles découlent du programme des 6 et 5 p. 100 instauré par le même ministre en juin 1982. Elles découlent des mesures que son successeur a présentées à la Chambre des communes en octobre 1982, en vue de remédier à certains problèmes créés par son prédécesseur.

Il faut que les contribuables canadiens sachent bien que s'ils ne cessent de payer de plus en plus d'impôts, c'est à cause de l'incompétence et de la mauvaise gestion de ceux qui administrent les deniers publics. Il n'est pas question d'étudier ces dispositions une à une comme l'a fort bien fait remarquer l'Institut des comptables agréés, car elles sont toutes mauvaises. Elles n'ont aucune raison d'être. La seule chose à retenir, c'est que le gouvernement dépense sans compter les deniers publics.

En novembre 1981, le ministre a prédit un déficit de 11 milliards de dollars. En juin 1982, ce déficit avait déjà augmenté de plusieurs millions de dollars. En octobre 1982, il était rendu à 19 milliards de dollars. Et, il a grimpé ensuite à 22 milliards. Voilà maintenant que le ministre nous annonce aujourd'hui même qu'il est de 26 milliards. Si quelqu'un pense que ce déficit n'a rien à voir avec l'impôt, qu'il se détrompe. Quand on divise 26 milliards par le nombre de personnes qui travaillent au Canada, soit dix à 11 millions environ, en plus des autres sommes recouvrées par le régime fiscal, on a une petite idée du fardeau fiscal que doivent supporter les Canadiens.